Recueil Dalloz

> hebdomadaire
196e année
2 juillet 2020
n° 24 / 7869e
pages 1353 à 1400

CHRONIQUE / Presse

Exclusivisme de la loi du 29 juillet 1881 : la fin justifie-t-elle encore les moyens ?

> *Julie Traullé* 1368

ÉDITORIAL

1353 Le droit et les « peuples premiers », *Didier Guével*

ACTUALITÉS

1356 Cessation des paiements (actif disponible) : immeuble non encore vendu
1357 Sûreté réelle (dette d'un tiers) : pas d'action en paiement contre le constituant
1358 Responsabilité pour insuffisance d'actif (faute) : lien de causalité
1359 Fraude fiscale (cumul des peines) : portée de la réserve constitutionnelle
1360 Terrorisme (consultation de sites internet) : constitutionnalité sous réserve du régime
1362 Détention provisoire (Covid-19) : délai imparti à la chambre de l'instruction pour statuer
1364 État d'urgence sanitaire (délit de non-confinement) : constitutionnalité du régime
1365 Mesures d'isolement et de contention : inconstitutionnalité du régime

POINT DE VUE

1366 Plaidoyer pour une généralisation de la distinction entre arrhes et acomptes, *Jean-Denis Pellier*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

1375 Chronique : Le Code civil chinois, *Rémy Cabrillac*
1380 Panorama : Droit de l'exécution, *Anne Leborgne*
1390 Notes : La Constitution « Total », *note sous Cons. const., 28 mai 2020, Thomas Perroud*
1394 L'office du juge en droit de la consommation est lié à l'objet du litige, *note sous CJUE 11 mars 2020, Ghislain Poissonnier*

ENTRETIEN

1400 Romain Rambaud – Élections municipales 2020 : retour sur le scrutin et perspectives contentieuses

Version numérique incluse*

322024
9 782993 122024 5

DALLOZ

Recueil Dalloz

31/35 rue Froidevaux
75685 PARIS CEDEX 14
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66
Fax 01 40 64 54 66
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT,
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
RENAUD LEFEBVRE

CONSEIL SCIENTIFIQUE
ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX, BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON ET PHILIPPE MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE
PASCALE DEUMIER

RÉDACTION

• DIRECTION
Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

• RÉDACTION
Maëlle HARSCOUËT DE KERAVEL (5379)

• CHEFS DE RUBRIQUES
Banque - Crédit - Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET
Concurrence - Distribution : Éric CHEVRIER
Contrat d'affaires : Xavier DELPECH
Contrat - Responsabilité - Assurance : Xavier DELPECH
Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD
Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET
Société et marché financier : Alain LIENHARD

• ÉDITION - RÉALISATION
Secrétaires de rédaction :
Patricia ANDRY (5284)
Laurence BREUZÉ-DINNAT (5481)
Katy PERCHEREAU (5366)
Directeur artistique : Patrick VERDON
Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIQUES
1re secrétaire de rédaction : Véronique THILL
Illustration couverture : Fanny BLEY-GUIBAL
Secrétaire de rédaction numérique : Carole ROBAN

ABONNEMENTS - RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Yvette NAY, *Directrice*
80 avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex
Fax : 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr
Relations clients : Ginette N'KOUA, *Responsable*
Tél. : 01 40 92 20 85
Service publicité : Myriam LACROIX, *Responsable*
Tél. : 01 40 92 69 66 - mlacroix@editions-legislatives.fr
Revue hebdomadaire (44 numéros par an)
Prix de l'abonnement : France : 705 € HT (719,81 € TTC)
Étranger : 771 € HT
Prix au numéro : 31,65 € TTC
ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1022 T 82206
JOUVE-PRINT
733 rue St Léonard, 53100 Mayenne
Dépôt légal - Juillet 2020

Éditions Dalloz
Société par actions simplifiée au capital de 3 956 040 €
Siège social : 31-35, rue Froidevaux Paris 14e
RCS Paris 572 195 550
Siret 572 195 550 00098
Code APE 5811Z
TVA FR 69 572 195 550
Filiale du groupe Lefebvre-Sarrut

PEFC 10-31-1316

Origine du papier : Portugal
Taux de fibres recyclées : 0 %
Ptot : 0,08 kg/t

SOMMAIRE

ÉDITORIAL
Didier Guével

1353 Le droit et les « peuples premiers »

ACTUALITÉS

1356 DROIT DES AFFAIRES

Consommation
Commercialisation à distance (service financier) : avenant à un prêt, *CJUE 18 juin 2020*

Entreprise en difficulté
Profession libérale (dettes personnelles) : exclusion de la procédure de surendettement, *Com. 17 juin 2020*
Cessation des paiements (actif disponible) : immeuble non encore vendu, *Com. 17 juin 2020*
Cessation des paiements (report de la date) : ouverture de la tierce opposition, *Com. 17 juin 2020*
Sûreté réelle (dette d'un tiers) : pas d'action en paiement contre le constituant, *Com. 17 juin 2020*
Responsabilité pour insuffisance d'actif (faute) : montant des apports en société, *Com. 17 juin 2020*
Responsabilité pour insuffisance d'actif (faute) : lien de causalité, *Com. 17 juin 2020*
Liquidation judiciaire (dessaisissement) : constitution de partie civile, *Crim. 24 juin 2020*

1358 DROIT CIVIL

Contrat-Responsabilité-Assurance
Vente (obligation de délivrance) : accessoires d'un navire de pêche, *Com. 17 juin 2020*

1359 DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

Droit européen
Citoyenneté européenne (membre de la famille) : possession d'une carte de séjour, *CJUE 18 juin 2020*

1359 DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Droit pénal
Fraude fiscale (cumul des peines) : portée de la réserve constitutionnelle, *Crim. 24 juin 2020*
Terrorisme (consultation de sites internet) : constitutionnalité sous réserve du régime, *Cons. const., 19 juin 2020*
Peine (confiscation) : justification du caractère nécessaire et proportionnel, *Crim. 24 juin 2020*

Procédure pénale
Restitution des biens saisis (demande) : rejet pour écoulement d'un délai de six mois, *Crim. 24 juin 2020*
Mise en examen (avis de fin d'information) : saisine de la chambre de l'instruction, *Crim. 16 juin 2020*
Détention provisoire (Covid-19) : délai imparti à la chambre de l'instruction pour statuer, *Crim. 16 juin 2020*
Saisie pénale (compte bancaire) : droits de l'appelant de l'ordonnance, *Crim. 24 juin 2020*
Saisie pénale (immeuble) : propriétaire en procédure de sauvegarde, *Crim. 24 juin 2020*

1364 DROIT PUBLIC

Santé publique
État d'urgence sanitaire (délit de non-confinement) : constitutionnalité du régime, *Cons. const., 26 juin 2020*
Mesures d'isolement et de contention : inconstitutionnalité du régime, *Cons. const., 19 juin 2020*

POINT DE VUE

1366 Plaidoyer pour une généralisation de la distinction entre arrhes et acomptes
par Jean-Denis Pellier

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUES

1368 Exclusivisme de la loi du 29 juillet 1881 : la fin justifie-t-elle encore les moyens ?
par Julie Traullé

1375 Le Code civil chinois
par Rémy Cabrillac

PANORAMA

1380 Droit de l'exécution
mai 2019 – mai 2020
par Anne Leborgne

NOTES

1390 La Constitution « Total »,
note sous Cons. const., 28 mai 2020
par Thomas Perroud

1394 L'office du juge en droit de la consommation est lié à l'objet du litige, *note sous CJUE 11 mars 2020*
par Ghislain Poissonnier

ENTRETIEN

1400 Romain Rambaud – Élections municipales 2020 : retour sur le scrutin et perspectives contentieuses

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.
Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.
Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.
L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.
Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :
- pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence, 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5 500 signes (références entre parenthèses).

***Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.**

Retrouvez également votre revue numérique sur Dalloz-Revues.fr